

2017



1967-1989 CIURL

Le concept de « région » est né !

Dans un contexte d'expansion démographique (taux de croissance de 52 % entre 1950 et 1966), les communes de la région lausannoise font face à des difficultés de taille. Très rapidement, elles optent pour une solution régionale en instaurant une coordination intercommunale qui leur permettra de s'accorder sur un plan urbanistique. Parmi plusieurs choix possibles, les 27 communes adoptent une Convention intercommunale, une alternative jugée moins contraignante que la mise en place d'un Conseil intercommunal.

La Convention fut signée le 29 septembre 1967 officialisant ainsi une nouvelle conception territoriale : la région.

Durant plus de vingt ans, la **Commission intercommunale d'Urbanisme de la Région lausannoise (CIURL)** assurera le dialogue entre les communes. Elle étudiera le territoire de manière approfondie, apportera des solutions sur les questions urbaines et des transports, tout en faisant des prévisions d'évolution pour les années à venir.

Les premières expériences

En 1973, la CIURL adopte son plan directeur et compte désormais 35 communes. Un accord est finalement trouvé sur les thèmes à traiter prioritairement : l'occupation du sol, les transports, les espaces verts et les centres secondaires.

En 1982, la CIURL fera son premier bilan d'activités. Il en ressortira que ses travaux en matière d'occupation du sol sont très satisfaisants, empêchant une construction sauvage et désorganisée. Par contre, la structure du réseau ayant très peu changé, le bilan des transports sera plutôt mitigé.

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA REGION LAUSANNOISE Une signature historique

Historique ! Le mot a été prononcé hier après-midi au cours de la séance de signature de la convention intercommunale pour l'établissement d'un plan d'aménagement de la région lausannoise. L'avenir seul dira s'il était indiqué de conférer une telle importance à cette manifestation. On veut toutefois l'espérer et le souhaiter dans l'intérêt des communes et de la région.

L'institution a été créée, les organes sont en place ; il reste maintenant aux municipaux auxquels l'assemblée a confié des responsabilités dans les conseils et bureaux de ce nouvel organisme d'aller de l'avant.

En sa qualité de président du comité provisoire, M. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne fit un bref rappel des événements depuis le jour où, sur l'initiative du chef du Département des travaux publics et du chef du Service cantonal d'urbanisme, les communes de la région lausannoise se groupaient pour une analyse de la région que fit le GERL (Groupe d'étude de la région lausannoise).

L'étroite interdépendance des communes de la région lausannoise fit comprendre qu'on ne pouvait plus en rester à une collaboration occasionnelle mais qu'il convenait d'assurer le développement de la région par une collaboration systématique institutionnelle.

C'est bien ce que doit permettre et faciliter la convention en vue de l'établissement d'un plan d'aménagement de la région, signée par 27 communes. En tournant le dos à l'empirisme, les signataires ont pris ainsi l'engagement de collaborer plus méthodiquement au développement de cette grande parcelle du territoire cantonal appelée « région lausannoise ». Il ne s'agit cependant pas de passer de la commune à la région mais de mieux trouver l'aménagement de la région par une collaboration intercommunale.

Comme l'Etat de Vaud et plus particulièrement le Département des travaux publics seront associés aux travaux de ce nouvel organisme, il appartenait à M. Ravussin, président du

gouvernement et chef du Département des travaux publics de féliciter les communes qui ont compris que leur avenir dépend en grande partie de leur volonté de collaboration.

Après la signature de la convention, on procéda à la constitution des divers organes.

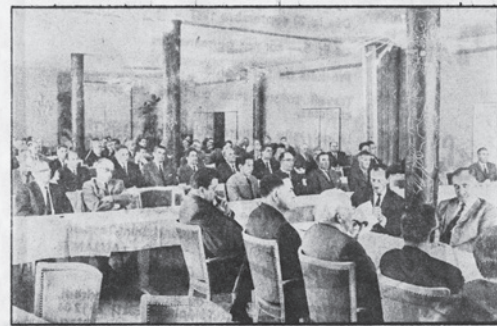
La commission intercommunale d'urbanisme, espèce d'assemblée générale qui exerce un contrôle sur l'ensemble du travail sera présidée par M. Daniel Nicolas, syndic de Prévèrenges alors que le conseil exécutif, chargé de suivre de près l'élaboration du plan directeur aura à sa présidence M. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne.

Lors d'une prochaine assemblée de la commission intercommunale qui aura lieu au mois de novembre, le conseil exécutif pourra faire des propositions au sujet du bureau d'étude à qui il appartiendra d'élaborer le plan directeur. L'assemblée s'est encore prononcée sur la contribution communale fixée à 20 centimes par habitant. Il est encore prévu un subside de l'Etat et de la Confédération.

A cette séance prirent part également MM. les préfets des districts touchés par cette convention, ainsi que M. Vouga, architecte de l'Etat, chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments et M. Briod, chef de l'Office vaudois pour le développement de l'industrie et du commerce.

Un premier pas prometteur vers une collaboration intercommunale plus intense !

L. P.



Pendant la séance au restaurant du Rond Point, à Baugues.

Feuille d'Avis de Lausanne, 30.09.1967

SES PROPRES MEMBRES LA CRITIQUENT CIURL : une remise en question

Après quinze ans d'une existence (presque) sans histoires, la CIURL (Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise) fait aujourd'hui l'objet d'un certain nombre de critiques, et non des moindres, de la part de huit de ses communes-membres (secteur LEB), qui demandent la remise en question de son fonctionnement et de ses objectifs.

« Très bien », a déclaré hier, lors d'une assemblée générale tenue à Pully, le nouveau président du conseil exécutif de cet organisme, M. Paul-René Martin : « Le moment est bien choisi pour que la CIURL réexamine ses propres structures. » Et de proposer ce slogan pour la nouvelle législature : « Affermissement et affirmation de notre action dans la continuité. »

CATHERINE DESARZENS

Une continuité qui dépendra évidemment des conclusions de la commission qui sera nommée à mi-mai pour étudier les propositions du secteur LEB et de la position qu'adoptera à ce sujet l'assemblée générale prévue cet automne.

Que reprochent à la CIURL les délégués des communes de Prilly, Romanel, Cheseaux, Jouxteins, Echallens, Biolley-Orjulaz, Assens et Villars-Tiercelin ? Une trop grande centralisation du pouvoir décisionnel au niveau du conseil exécutif, un manque d'information qui les empêche de se sentir concernées, une lourdeur et un déséquilibre dans la composition des commissions, une trop grande influence des services de l'Etat consultés dès le début d'une étude (ce qui aboutit à la diriger, sinon à la téléguidée) et la conduite d'études théoriques avant que le but à atteindre soit clairement défini. De plus, et c'est un point fondamental, le secteur LEB ressent avec un certain malaise la tendance qu'a la CIURL d'écartier de ses préoccupations des problèmes importants, tels la centrale chaleur-force de Malley, l'aérodrome d'Eagnières et celui de la Blécherette, pour ne citer que quelques exemples.

Vaste programme...

Le bilan est lourd. Ce que le secteur LEB propose, c'est de mettre sur

un pied politique générale de l'agglomération, d'établir un plan de développement général régional basé sur une période de 5 à 10 ans, et de forger, dans la transparence, une volonté de collaboration des communes entre elles et avec tous les organes de la CIURL. Comment : en redéfinissant les secteurs et en renforçant leur influence en tant qu'organe de réflexion, en revoquant le fonctionnement et la composition des commissions, en améliorant l'information et en veillant à ce que les investissements consentis, en temps et en argent, apportent aux communes-membres des éléments concrets, d'une utilité réelle, en renonçant à toute considération théorique sans effet pratique. Vaste programme...

« Il est naturel d'élargir le débat au sein de la CIURL et de pousser l'information », a relevé M. Paul-René Martin, en rappelant que cet organisme avait un rôle de préavis entre les communes et l'Etat sans aucun pouvoir décisionnel. « C'est dans un état d'esprit neuf et courageusement que nous allons aborder les nouveaux problèmes. Même si certains d'entre eux doivent nous diviser momentanément », a-t-il conclu.

Une séance d'information est prévue à fin juin sous la houlette, comme c'était le cas hier, du président du bureau, M. G. Vaney, qui a été reconduit dans ses fonctions.

C. Ds



Paul-René Martin, nouveau président du conseil exécutif.



Gilbert Vaney, reconduit hier dans ses fonctions.

La fin de la CIURL

En 1986, le Conseil exécutif de la CIURL arrive à deux conclusions : des problèmes de coordination empêchent l'avancée des projets communs et la CIURL peine à imposer la notion de « région ». Dès 1988, des mécontentements profonds de la part de certaines communes freinent le développement des projets régionaux. En outre, il est reproché à la CIURL une trop importante centralisation du pouvoir décisionnel, en mains de son Conseil exécutif.

C'est en 1989 que les communes décident de dissoudre la CIURL pour créer une nouvelle organisation de droit privé, la COREL, afin de répondre avec davantage de souplesse aux multiples défis de la région lausannoise.

1990-2001 COREL

L'autonomie communale avant tout !

En 1990, 26 communes adhèrent à la Communauté de la Région lausannoise (COREL). Cette nouvelle structure s'est dotée d'un Bureau de coordination (remplaçant le Conseil exécutif de la CIURL) comprenant trois secteurs : Nord, Est et Ouest. Deux syndicats représentent chaque secteur, excepté pour Lausanne qui œuvre dans les trois secteurs.

La COREL laisse toute liberté à ses communes membres d'adhérer ou non aux projets de collaboration.

Ces projets donneront naissance à des plateformes et à des commissions réunissant les représentants des communes concernées par les thèmes à traiter.

Les communes travaillent ensemble sur de nombreuses thématiques

Les problèmes urgents sont nombreux. La gestion des déchets nécessite des solutions régionales. Les comptages routiers quinquennaux, initiés en 1979, se poursuivent au sein de la *plateforme Transports* et le Service Pyjama est mis en place pour les jeunes usagers. Une *plateforme Économie* est constituée, dotée de trois groupes de travail : *horaires d'ouverture des magasins, habitat et promotion économique*. A cette période, la COREL engage un « secrétaire général » et ouvre un bureau à Lausanne-Ouchy.

En 1996, la *plateforme Affaires sociales* voit le jour composée de deux commissions : *Toxicomanie* pour enrayer ce fléau grandissant et *Petite enfance* qui traitera des dispositions en matière de structures d'accueil. En 1997, la rénovation du Palais de Beaulieu donne également lieu à une nouvelle commission.

Davantage de communication et un nouveau nom

Durant les années nonante, la COREL se dote d'outils de communication en publiant le COREL-Info, en s'associant aux journaux régionaux existants, ainsi qu'à Radio Acidule. Son site Internet voit le jour en 1998.

En 2002, la COREL devient Lausanne Région. Cette nouvelle appellation découle d'une volonté des communes d'inscrire les actions de la COREL dans un périmètre géographique.



24 Heures, 31.08.1990

RÉGION La COREL revoit sa copie

Un tournant décisif pour l'agglomération lausannoise

L'association régionale devra décider si elle veut se donner de réels moyens financiers.

Fondée en août 1990, la Communauté de la Région lausannoise (COREL) a jusque-là eu suffisamment de peine à décoller pour que des voix lui prédisent une mort imminente. Le vent pourrait tourner en ce printemps 1993, à la faveur d'une modification des statuts de cette association. Parallèlement, par l'intermédiaire des colonnes de notre confrère 24 Heures du 2 mars, le syndicat de Lausanne rompt avec le « profil bas » adopté par les autorités lausannoises, qui ne souhaitaient pas paraître arrogantes dès la création de la COREL. « Notre attitude n'a pas été récompensée », note Yvette Jaggi, qui voudrait « donner un coup d'accélérateur ». Concrètement, elle estime que pour être efficace, cette association devrait être « à deux voire plusieurs vitesses », étant entendu que les communes limitrophes de Lausanne se sentent naturellement plus concernées par la construction régionale que celles de la périphérie.



«Aucune d'entre les communes de la région lausannoise ne peut espérer faire son salut toute seule», estime la syndicat de Lausanne. (Photo ARC)

Considérant ensuite que, sans ressources communes, il ne faut pas espérer constituer la région, elle propose la création d'un « fonds d'investissements régional, alimenté par les collectivités locales les plus engagées dans l'expérience de la collaboration intercommunale, selon une clé de répartition à convenir. La syndicat abandonne-elle par là même l'idée - maintes fois défendue - d'une péréquation intercommunale? « Pas du tout, mais il faut lui laisser le temps de faire son chemin et d'être bien comprise. Beaucoup la perçoivent à tort comme une taxation supplémentaire. »

Première étape

Pour l'heure - et ce devrait être une première étape « à prendre au sérieux » - le Bureau de coordination de la COREL proposera à l'assemblée, le 18 mars prochain, d'adopter un mode de fonctionnement nouveau prévoyant d'associer l'ensemble des 28 communes membres à participer financièrement aux « plates-formes régionales » décidées par le plénum. En clair, cela signifie que les « Neimagers » devront se plier à la majorité si elle est favorable à un projet, sous peine de ne plus être bienvenus dans l'association. « Après

l'emprisonnement des premiers mois par lequel il s'agissait de respecter les entités communales », il est clairement apparu qu'il fallait renforcer la structure, en la rendant plus contraignante. Bernard Dumont, secrétaire général, explique : « Il faut d'une part donner plus de pouvoirs au bureau de coordination, en lui octroyant des moyens financiers pour agir, d'autre part augmenter la portée des décisions prises en demandant aux communes de les soutenir collégiale-

ments. Bref, les communes devront accepter « la loi démocratique et ses conséquences financières ». « Il ne s'agit pas d'empiéter sur l'autonomie communale mais d'avoir une région forte, à même de discuter avec le canton », poursuit le secrétaire de la COREL. Il espère que ses membres se donneront les moyens d'agir et réaliseront des projets ensemble.

Marilyse Cuagner

2002-2017

Lausanne Région

De nombreux projets à l'ordre du jour

Les activités de Lausanne Région débute sur une nouvelle législation. L'association s'engage dans une campagne en faveur du m2 et dans le projet-modèle « Agglomération lausannoise ». Ce dernier deviendra plus tard le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui, jusqu'en 2016, occupera intensivement l'association.

En 2003, le premier « Prix entreprendre région Lausanne » (PERL) est décerné à trois entrepreneurs méritants de la région. Puis, en 2005, sur demande du Canton, Lausanne Région crée son *Guichet économique*, porte d'entrée des entrepreneurs désireux de créer ou de développer leurs activités économiques dans la région.

C'est à cette même période que la *commission Toxicomanie* organise sa première *Journée de réflexion*, remportant un grand succès auprès des autorités communales, et que la *commission Formation et emploi des jeunes* définit bon nombre de projets pour soutenir les jeunes dans leur formation.

Dès 2003, la *commission Installations sportives* s'est affairée au financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) et de nouvelles études sont lancées pour la construction d'une piscine olympique couverte. Depuis 2015, l'association réitère cette démarche auprès de ses communes, mais cette fois-ci en faveur du nouveau « Centre sportif de Malley » qui ouvrira ses portes en 2020.

Un travail de fond basé sur le consensus

Depuis trois décennies, l'association régionale travaille par objectifs, en étroite collaboration avec ses communes membres.

Toutes ses actions font l'objet d'une approche souple, aboutissant sur un consensus indispensable pour fédérer l'ensemble des communes.

Les projets se développent « pas à pas » et leurs conclusions revêtent des allures de victoire. Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts de « concertation », maître-mot et seule formule viable pour réussir la région.

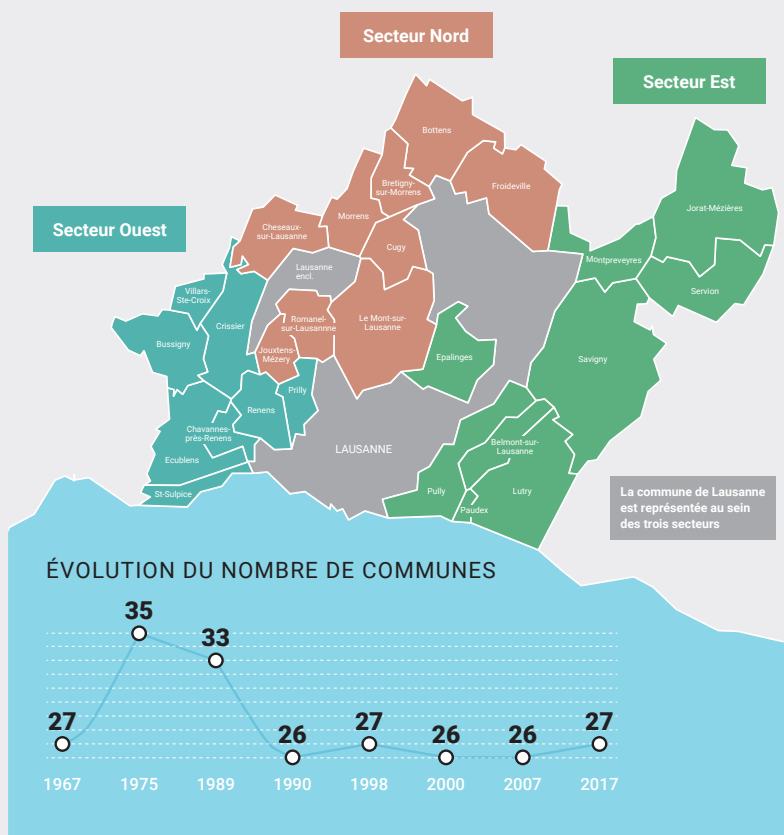


LES SECTEURS : UN FACTEUR DE LONGÉVITÉ

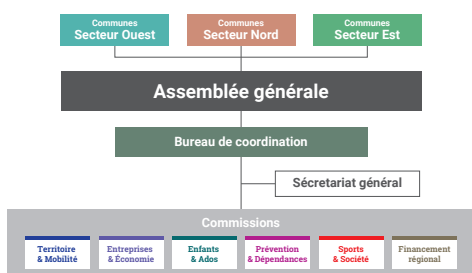
Dans leur convention de 1967, les communes de la CIURL s'engageaient à établir en commun un plan directeur régional (sur la base des plans cantonaux, communaux ou intercommunaux). Ce dernier devait tenir compte des vœux exprimés par les autorités communales « dans la mesure où ceux-ci sont compatibles les uns avec les autres. En cas de conflit, le bureau d'études propose une ou plusieurs solutions... » (réf. Convention intercommunale). Cette formulation, qui laisse le soin à un tiers de proposer « les meilleures solutions », s'est révélée fatale pour la CIURL.

En 1990, structurée en trois secteurs, la COREL offre à ses communes la possibilité de s'engager dans les projets de leur choix, correspondant à leurs propres préoccupations, enrayant ainsi une perte d'autonomie communale. Symbole de l'anti-pouvoir, la COREL est conçue pour « semer », la récolte étant assurée par les communes.

Aujourd'hui encore, le fonctionnement de Lausanne Région est assuré par ses trois secteurs et son organisme n'a que très peu changé depuis les années nante.



ORGANIGRAMME



Un fonctionnement qui se poursuit depuis plus de deux décennies

Depuis les années 1990, date de la restructuration en profondeur de la CIURL, l'association régionale n'a plus été confrontée à des crises structurelles majeures. Le traitement est équitable pour chaque commune et la centralisation du pouvoir n'existe plus.

Les municipalités sont représentées à l'Assemblée générale à raison d'une voix par commune, indépendamment de leur taille. Quant au Bureau de coordination (organe exécutif), il se compose de 8 syndicats, deux pour chaque secteur, du syndic de la Ville de Lausanne, et du président.

Les commissions sont quasi exclusivement composées d'élus municipaux, hormis les professionnels qui apportent leurs compétences selon les sujets à traiter.

LES PRÉSIDENTS

La CIURL

- **M. Daniel NICOLAS**, Syndic de Préverenges (de 1967 à 1974)
Président du Conseil exécutif : M. Georges-André Chevallaz, Syndic de Lausanne
- **M. André GUI SOLAN**, Syndic de Belmont-sur-Lausanne (de 1974 à 1977)
Président du Conseil exécutif : M. Jean-Pascal Delamuraz, Syndic de Lausanne
- **M. Gilbert VANEY**, Syndic de Cugy (de 1978 à 1985)
*Président du Conseil exécutif : M. Jean-Pascal Delamuraz, Syndic de Lausanne (jusqu'en 1982)
Président du Conseil exécutif : M. Paul-René Martin, Syndic de Lausanne (dès 1982)*
- **M. Claude PIRAT**, Syndic de Romanel-sur-Lausanne (de 1986 à 1989)
Président du Conseil exécutif : M. Paul-René Martin, Syndic de Lausanne

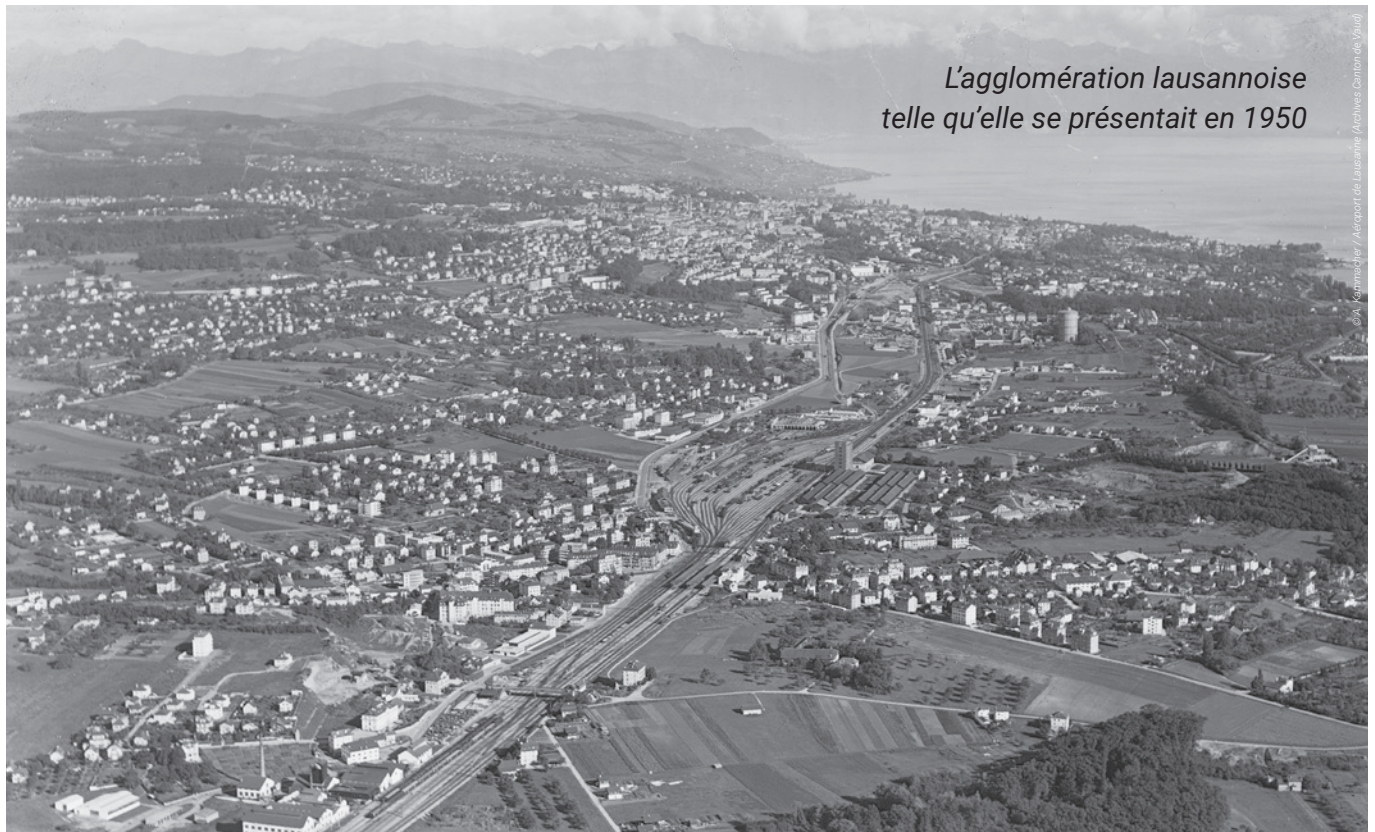
La COREL

A la création de la COREL, le *Conseil exécutif* devient le *Bureau de coordination*. Les présidents de la COREL sont également les présidents du Bureau de coordination (contrairement à la CIURL où les deux fonctions étaient assumées séparément).

- **M. René MARTIN**, Syndic de Froideville (de 1990 à 1993)
- **M. Marcel GORGÉ**, Préfet honoraire (de 1993 à 1994)
- **M. Ernest STEINH AUER**, Syndic de St-Sulpice (de 1994 à 1995)
- **M. Jean-Pierre CARROZ**, Syndic du Mont-sur-Lausanne (de 1995 à 1997)
- **M. Gustave MUHEIM**, Syndic de Belmont-sur-Lausanne (de 1998 à 2001)

Lausanne Région

- **M. Gustave MUHEIM**, Syndic de Belmont-sur-Lausanne (de 2001 à aujourd'hui)



*L'agglomération lausannoise
telle qu'elle se présentait en 1950*

© SA, Rommèche / Aéroport de Lausanne, Archives, Canton de Vaud

1967 > 1995

Plan directeur régional

Le constat

L'expansion démographique constatée dans les années soixante a contraint les communes de la région lausannoise à se concerter pour faire face, ensemble, aux nombreux problèmes d'urbanisme et de mobilité.

Les communes décident de donner mandat au bureau URBAPLAN pour faire l'état de la situation. Les conclusions générales sont alarmantes. La croissance démographique a conduit les prix fonciers à la hausse, incitant les industries et les particuliers à s'implanter dans des zones non-pourvues en équipements publics.

Ce phénomène engendre des coûts importants pour les communes périphériques et des nuisances pour les communes centrales.

Des travaux jugés démesurés

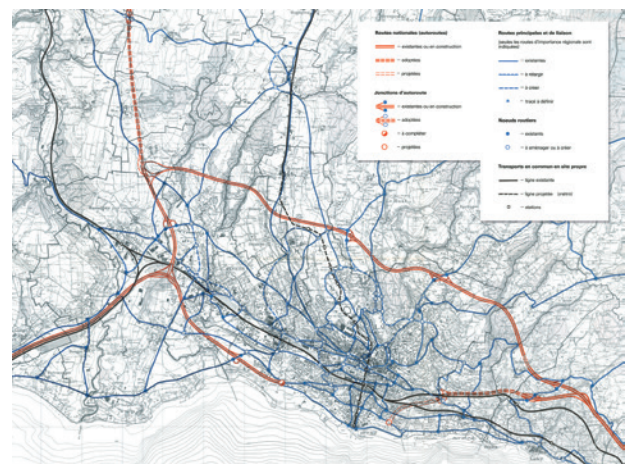
Face à ce constat, les 27 communes signataires de la CIURL, rejointes par 8 autres communes en 1971, augmentent leurs cotisations régionales pour se doter d'un plan directeur régional. En 1973, elles adoptent le plan.

Il faudra compter sur une étroite collaboration entre la CIURL, le Canton de Vaud et la Confédération pour mener à bien ces projets et apporter la manne financière nécessaire.

Du plan directeur à son application

Suite à la publication du plan directeur régional en 1974, la CIURL, sans pouvoir légal, doit convaincre les communes de s'y référer. La tendance auprès des Municipalités est de refuser de financer les projets qui ne sont pas étroitement liés à leur propre périmètre.

Entretemps, à la fin des années septante, l'expansion démographique s'est légèrement atténuée et les communes connaissent d'importants problèmes financiers résultant de la récession économique. C'est dans ce cadre que la CIURL, entre ajustements et compromis, s'est vue fortement ralentie dans l'application de son plan directeur.



Extrait du Plan directeur régional, 1973.

**L'urbanisation :
un thème qui occupe
la région depuis
sa création**



L'agglomération lausannoise
telle qu'elle se présentait en 2016

© J.M. Zellweger

1998 > 2015

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Les débuts de l'aglo

En 1998, la loi fédérale sur les agglomérations a suscité des opinions partagées dans la région lausannoise lors de sa consultation. Quelques années plus tard, en 2002, le projet-modèle « Agglomération lausannoise » est lancé et 18 communes membres de Lausanne Région font partie intégrante du processus.

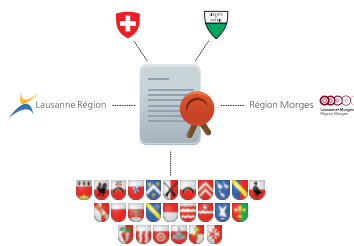
Définir les priorités

En 2003, les objectifs prioritaires de l'agglomération sont définis : la mobilité (améliorer les dessertes des transports publics et adapter l'espace public pour faire cohabiter les piétons, les vélos, les transports publics et privés), l'urbanisation (gérer la densité des habitations en rendant l'agglomération plus compacte) et valoriser les espaces verts.

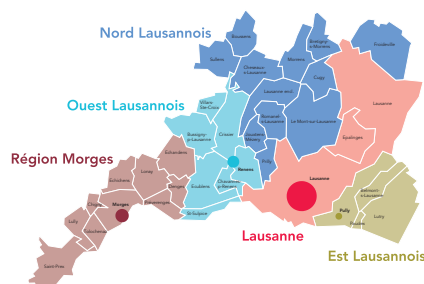
Une nouvelle convention

C'est en 2007 que les communes, les associations régionales (Lausanne Région et Région Morges) et le Canton signent une convention les engageant à mettre en œuvre le projet d'agglomération. Le rapport du PALM (dit de 1^{ère} génération) est transmis à la Confédération qui l'évalue très favorablement en 2008. Depuis, deux autres rapports (2^{ème} génération en 2012 et 3^{ème} génération en 2016) ont été livrés à Berne.

Les partenaires du PALM



Les communes signataires



2012 > 2016

Les conférences d'agglomération

Outre leurs implications dans la gestion des projets de l'agglomération, les deux associations régionales, Lausanne Région et Région Morges, ont fortement médiatisé le PALM jusqu'en 2015. Elles ont mis en œuvre le concept de « Conférences d'agglomération », organisées dans un premier temps à l'intention des municipalités, puis élargies à tous les conseillers communaux, réunissant à chaque fois entre 500 et 800 élus. Au programme : la politique de développement territorial et l'état d'avancement des projets.





Le Quartier du Flon en avril 1964 (vue Tour Bel-Air).

1969 > 1990

La mobilité, un problème récurrent

En 1969, la CIURL mandate URBAPLAN (spécialistes en urbanisme) et l'ITEP (Institut des transports de l'EPFL) pour réaliser un diagnostic de la situation présente. Le travail est livré en mai 1970 et confirme les craintes des communes. Il révèle une augmentation massive du trafic pendulaire en raison de l'expansion démographique dans les communes en périphérie. Il confirme également d'importantes nuisances dans les communes centres. Ces données seront reprises et intégrées dans le plan directeur régional adopté en 1973.

Néanmoins, quelques années plus tard en 1982, le bilan reste mitigé et les transports publics n'ont pas été améliorés comme prévu.

Mis à part le tronçon Vennes-Vevey de l'autoroute de contournement et la création de quelques couloirs en site propre pour les bus, la structure du réseau a très peu changé. Les communes peinent à s'accorder et les travaux requièrent d'énormes investissements.

Dès 1967, les communes ont souhaité trouver des solutions régionales

1974 > 1995

Des projets et des solutions

Entre 1974 et 1977, la CIURL a trouvé une entente avec ses communes pour remédier à la surcharge de trafic du couloir « Ecublens-Chavannes-Bourdonnette-Maladière ». Elle a proposé un projet de liaisons comprenant la demi-jonction à Chavannes (tournée vers la Maladière) et trois rampes supplémentaires, dont une boucle à la jonction de Malley.

Les problèmes urbains causés par le déménagement de l'Université à Dorigny ont également été solutionnés par la CIURL à la satisfaction des communes concernées.

Les études pour faire entrer le LEB en ville de Lausanne ont été menées par la CIURL, de même que la construction d'une ligne ferroviaire « express » entre le Flon et Renens, ainsi nommée à l'époque (TSOL*, puis m1).

En 1991, la *plateforme Transports* de la COREL, incluant les représentants des transports de la région et autres organismes intéressés (tl, LEB, CFF, Hautes Ecoles, etc.) coordonnent désormais les projets de mobilité.



La jonction de Malley en construction, environ 1962.



La jonction de Malley aujourd'hui.

* Tramway du Sud-Ouest de Lausanne

1979 > 2017

Comptages quinquennaux du trafic

En 1979, la CIURL instaure sur son territoire des comptages de trafic selon un rythme quinquennal. En 2005, les campagnes sont étendues également à la région morgienne qui participe désormais, avec le Canton, au financement du projet.

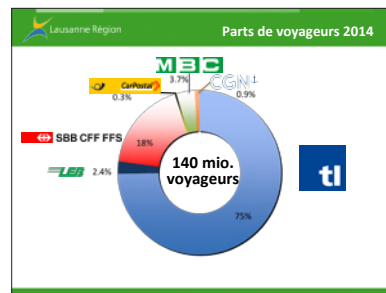
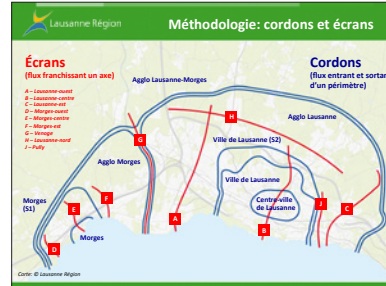
Des données toujours plus précises

Au fur et à mesure des années, les relevés deviennent plus élaborés. En 2014, lors de la dernière campagne de comptages, plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier ont été mis en place. Les relevés prennent également en compte les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, CarPostal et CFF).

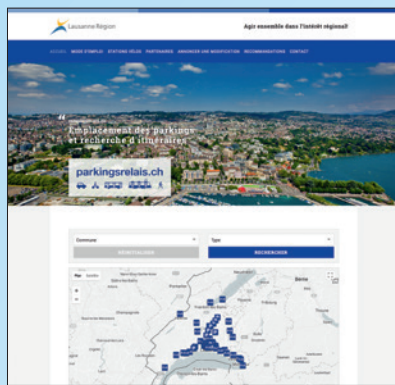
Des données très prisées

Ainsi récoltés, ces chiffres sont garants d'un suivi de l'évolution du trafic pour les communes, le Canton et les bureaux privés.

Depuis quelques années, les résultats des comptages sont accompagnés d'une analyse socio-économique qui situe les données dans le contexte démographique et de l'emploi.



Guide



Site actuel www.parkingsrelais.ch



1991 > 2017

Du Petit guide du pendulaire futé à www.parkingsrelais.ch

En 1991, la plateforme régionale Transports, qui coordonne tout projet régional de mobilité, émet l'idée de créer un guide intitulé « Petit guide du pendulaire futé » pour informer les usagers sur les emplacements de parkings d'échanges et sur leurs conditions d'utilisation (horaires et tarifs).

Le petit guide s'étoffe et devient, en 1993, le « Guide de l'automobilisme futé », une brochure grand public qui vise également à faire connaître les travaux de la COREL en matière de transports. La brochure est remise à jour et rééditée en décembre 2006 sous l'appellation « Guide P+R Parking Relais » distribuée à 100'000 exemplaires.

C'est en juin 2011, que la brochure est définitivement remplacée par le site web www.parkingsrelais.ch qui, depuis sa création, voit sa fréquentation en constante augmentation.

1995 > 2013

Le service Pyjama

En 1995, la COREL entreprend de créer et de financer un « service Pyjama » assurant les rentrées tardives et s'adressant particulièrement aux jeunes usagers. L'association régionale a su anticiper les besoins d'une population en finançant une action qui aurait sans doute été classée « sans suite » si ses coûts n'avaient pas été pris en charge.

Repris en 2013 par les tl, ce service fait aujourd'hui intégralement partie de l'offre en transports publics de la vie nocturne de la région. Ce service dessert 37 communes les nuits des vendredis et samedis durant l'année.



1987 > 1993

Sauvetage de l'aéroport de la Blécherette

En 1987, la Ville de Lausanne décide de ne plus exploiter l'aéroport de la Blécherette dès 2007, date de la fin de la concession. L'infrastructure est trop coûteuse pour la Ville : CHF 500'000.- par année !

Cette dernière envisage de contacter des entreprises privées pour assurer sa reprise, ainsi que demander une subvention à l'Etat de Vaud pour financer un réaménagement de la piste. L'Etat refuse.

En 1992, la COREL convoque une séance extraordinaire afin d'assurer le « sauvetage » de l'aéroport.

Après plus d'un an de débat, c'est en 1993 qu'un budget global de CHF 1.6 millions est dégagé afin de maintenir son exploitation.



1990 > 2013

Gestion des déchets et taxe au sac

En octobre 1990, la *commission Gestion des déchets* voit le jour dans le but de trouver un terrain d'entente entre communes pour diminuer la quantité des déchets et favoriser le tri à la source. En 2006, la commission propose de soumettre aux municipalités un financement dual : 30% provenant des impôts et 70% via une taxe forfaitaire par ménage.

Un projet controversé

En 2008, Lausanne Région transmet son modèle au Conseil d'Etat en vue d'harmoniser la pratique dans toutes les communes. Le Grand Conseil ne souhaitant pas légiférer en la matière, les Municipalités décident d'appliquer le mode de financement défini au niveau régional. C'était sans compter un recours porté devant le Tribunal fédéral qui juge que, selon la loi fédérale, le principe du « pollueur payeur » n'était pas assez respecté. Lausanne Région remet l'ouvrage sur le métier.

Un nouveau modèle qui fait l'unanimité

En 2011, un nouveau concept régional voit le jour : la taxe au sac dont le slogan est « un sac, un prix, une couleur ». Ce modèle qui couvre intégralement la gestion des déchets urbains (hormis les déchets « spéciaux ») est mis en application en janvier 2013. L'Etat de Vaud reprend le principe pour l'introduire dans l'ensemble du canton.



1997 > 2000

Les communes investissent dans Beaulieu

En 1997, le Conseil d'Etat décide de restructurer et de rénover le Palais de Beaulieu, haut lieu culturel et économique. CHF 80 millions sont nécessaires pour moderniser le lieu. Le Canton consent à participer à hauteur de CHF 30 millions, de même que la Ville de Lausanne. Il reste donc CHF 20 millions à trouver !

Ainsi, il est fait appel à la COREL, c'est-à-dire aux communes de la région lausannoise, pour obtenir un financement à hauteur de CHF 10 millions, les CHF 10 millions manquants étant assurés par le reste des communes vaudoises.

En 1998, la COREL dresse une liste des tombées économiques de Beaulieu et présente ses avantages pour toute la région. Après discussions, les communes donnent leur accord de principe. Par contre, 2/3 des communes vaudoises, non-membres de la COREL, refusent leur participation motivant leur refus par leur éloignement géographique de Beaulieu.

Le Canton et la Ville de Lausanne consentent à verser CHF 70 millions et, en 1999, grâce aux CHF 10 millions investis par les communes de la région, le site de Beaulieu redore son blason !

BEAULIEU ■ MODERNISATION DES INSTALLATIONS

Un soutien sans faille

Les communes de la COREL ont toutes accepté de verser leur écot. La capitale vaudoise a augmenté sa participation de 30 à 33 millions.

LAURENCE KUNZI

Directeur commercial du Palais de Beaulieu, Edouard Debétaz a reçu un beau cadeau de Noël avec quelques jours d'avance: désormais le financement du projet de modernisation du palais est quasiment assuré. «Les 80 millions, nécessaires au capital de dotation de la future Fondation Beaulieu, sont presque entièrement réunis, sourit Edouard Debétaz. La fondation devrait officiellement se constituer au début 2000 et les travaux débuteront, en principe, au printemps.»

Le cadeau est d'autant plus beau qu'il a été difficile à obtenir. Dans le canton, plus de deux communes sur trois ont refusé d'apporter leur soutien financier au projet de rénovation. Plusieurs districts, comme Nyon et Orbe, ont même présenté des fronts unis d'opposition. Ces refus massifs ont obligé la société du Comptoir Suisse à revoir partiellement le plan de financement.

Les communes du canton — hors ceinture lausannoise — auraient dû s'acquitter de 10 millions. La société du comptoir a adapté ses exigences à 5 millions. Ce montant devrait être réuni sous réserve des décisions d'Yverdon, d'Aigle et des communes du district de Vevey, qui ne se sont pas encore prononcées. Les cinq millions manquants ont été comblés grâce à Lausanne — qui a accepté mercredi soir d'augmenter sa participation de 30 à 33 millions — et au fonds d'équipement touristique. Pour le reste, le plan de financement n'a pas été modifié: le canton a octroyé 30 millions et la Communauté de la région lausannoise (COREL) 10 millions.

Le soutien sans faille de la COREL constitue une surprise de taille. Pour la première fois dans l'histoire de la communauté, l'ensemble des 26 communes (plus Lausanne) ont accepté de financer un projet: elles ont même versé 10,26 millions, un montant légèrement supérieur aux prévisions initiales. Elles n'avaient pas fait preuve d'une telle unanimité lorsqu'elles ont été sollicitées pour financer la nouvelle salle du Centre intercommunal de glace de Malley ou les installations supplémentaires de la Blécherette.

«Pour le jeune président de la COREL que je suis, une pareille unanimité est géniale, s'enthousiasme Gustave Muheim. Les bases de la région lausannoise sont maintenant installées; les gens ont conscience qu'ils appartiennent à un même ensemble. L'opposition entre Lausanne et les communes environnantes appartient au passé.» Le succès de cette opération doit beaucoup, selon Gustave Muheim, à la communication: «Nous avons entrepris un travail d'information en profondeur à l'intention des Municipalités, des Conseils communaux et généraux et de leurs commissions. Cela a porté ses fruits.» □

«Pour le jeune président de la COREL que je suis, une pareille unanimité est géniale, s'enthousiasme Gustave Muheim. Les bases de la région lausannoise sont maintenant installées.» Julie de Tribolet



24 Heures, 18-19.12.1999

La COREL puis Lausanne Région, un véritable levier pour le financement de projets régionaux

2011

Opéra de Lausanne

Le Bureau de coordination décide de soutenir symboliquement le futur Opéra de Lausanne, par un don de CHF 50'000.- destiné aux « Amis de l'Opéra », chargés de récolter CHF 700'000.- pour sa rénovation.



2014

Restauration de la barque La Vaudoise

En janvier 2014, le Bureau de coordination propose à l'Assemblée générale d'accepter le versement de la somme de CHF 150'000.- au nom des communes de Lausanne Région pour la rénovation de la barque « La Vaudoise ».

La proposition est acceptée: les communes de Lausanne Région seront citées nommément comme donatrices.

La promotion économique, près de 25 ans au service de l'économie régionale

1978 > 1995

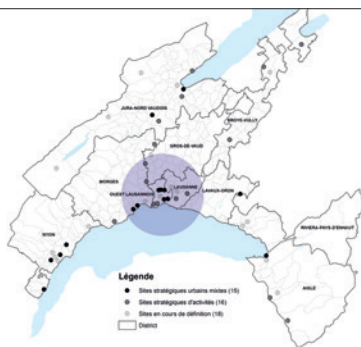
Genèse d'une économie régionale

Dès 1978, apparaît la nécessité d'étendre les missions de la CIURL au-delà des multiples projets territoriaux. Cet organe semble être le seul à même de garantir les relations intercommunales au sein duquel les questions économiques y sont souvent évoquées.

Cependant, c'est bien plus tard en 1993, qu'une *plateforme Économie* se met en place. Elle est fédératrice et permet la discussion sur les enjeux communs à toutes les municipalités. Constituée en sous-groupes, la plateforme comprend : *promotion économique, habitat et horaires d'ouverture des magasins.*

Dès 1995, le sous-groupe *promotion économique* devient la tête de proue de la plateforme. Pour remplir ses missions, il est en contact permanent avec les acteurs économiques et les institutions, possédant ainsi une portée régionale de plus en plus marquée.

Le développement de son activité nécessite rapidement un soutien financier régional qu'il obtient de la COREL. CHF 20'000.- lui sont octroyés dans l'optique de régionaliser l'ORCE (Office de relations et de coordination économique de la Ville de Lausanne).



Carte des sites stratégiques cantonaux.

1997 > 2017

Une activité régionale, partiellement financée par le Canton

En 1997, un important projet dit des « pôles de développement » occupe l'Office de promotion économique et la commission. Tous deux collaborent à identifier les sites stratégiques cantonaux.

Depuis l'entrée en vigueur de la LADE en 2008 (Loi sur l'appui au développement éco-

nomique), l'Office de promotion économique de Lausanne Région est reconnu par le Canton et ses activités sont subventionnées à hauteur de CHF 84'000.- (pour l'exercice 2009).

En 2017, cette participation cantonale se monte à CHF 91'000.-.

2006 > 2017

Fonds capital développement (FCD)

Le FCD a été créé en 2006. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou de la commercialisation de biens et services.

Initialement alimenté par la Ville de Lausanne, les autres communes de Lausanne Région participent dès 2009 à son financement permettant d'atteindre le montant d'un demi-million de francs.

Depuis sa création,



5 entreprises

ont bénéficié d'un prêt du FCD pour un montant de



CHF 230'000.-

1998 > 2017

Le Guichet entreprises

En 1998, la commission songe à regrouper l'appui aux entreprises via la création d'un « Guichet économique » pour unifier l'offre, et pour intensifier la collaboration entre hautes écoles et entreprises.

Cette décision permet de regrouper un large éventail de services aux entreprises : recherche de locaux ou de terrains, mise en réseau, analyse et conseils pour l'élaboration de plans d'affaires, accès aux aides financières, etc.

Cette mission de promotion économique, bien étoffée depuis les années nonante, s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de promotion économique et du commerce (SPECo) du Canton de Vaud.

Depuis sa création

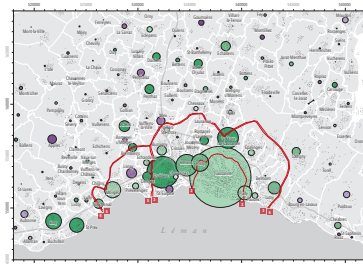
+ de 1'650 entreprises

ont été accueillies par le Guichet entreprises.



Évolution des emplois

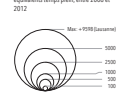
Croissance annuelle moyenne des emplois équivalents temps plein en %, pour les communes de la région lausannoise



Croissance annuelle moyenne des emplois équivalents temps plein en %, entre 2008 et 2012



Différence absolue du nombre d'emplois équivalents temps plein, entre 2008 et 2012



Conditions d'analyse

Ville de Lausanne, Agglomération de Lausanne, Agglomération de la région

Lausanne Région

TRANSITEC NAXO

L'accueil des entreprises : un rôle phare de la région.



2003 > 2017

Les Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL)

Créé en 2000 par la Ville de Lausanne, confié dès 2003 à Lausanne Région, le concours PERL s'impose rapidement comme un maillon central du soutien aux entreprises établies dans la région.

Élargis au fil du temps dans leurs dotations, les PERL décernent, chaque année, des lots d'un montant total de CHF 100'000.-, attribués à cinq entrepreneurs méritants.

Au travers des PERL, les lauréats bénéficient, outre les prix reçus, d'une large couverture médiatique (articles de presse, courts métrages, interviews télévisées), offrant ainsi une visibilité à leur projet.

La vitrine que représente une telle reconnaissance publique a permis aux gagnants des PERL d'attirer l'attention d'investisseurs et autres partenaires influents.



Quelques exemples de projets marquants

- PERL 2005 **Nexthink, Lausanne – Technologie de l'information**
Levée de fonds : CHF 40 mio.
- PERL 2011 **Mindmaze, Ecublens – Technologie médicale**
Levée de fonds : CHF 100 mio.
- PERL 2011 **esmart, Ecublens – Domotique**
Levée de fonds : CHF 1,4 mio.
- PERL 2015 **FlyAbility, Lausanne – Robotique**
Levée de fonds : CHF 6,5 mio.
- PERL 2016 **BestMile, Lausanne – Technologie de l'information**
Levée de fonds : CHF 3,5 mio.



62 entreprises primées



53 entreprises
toujours actives dans la région



= 500 emplois directs
dans la région lausannoise

1994 > 2017

La région s'investit pour la formation des jeunes



En 1994, la COREL crée le *groupe Emploi* dont les objectifs sont de trouver des solutions pour les chômeurs en fin de droit et de gérer un fonds pour la mise en place de programmes d'occupation palliant les problèmes de trésorerie des communes (causés par l'obtention tardive des subsides cantonaux et fédéraux).

Suite aux nombreux changements qui interviennent au niveau cantonal, le groupe décide de changer ses objectifs et d'axer ses travaux sur l'accès au premier emploi, les jeunes en rupture de contrat d'apprentissage et le manque de places d'apprentissage. Son nom change en 1998 pour devenir la *commission Formation et emploi des jeunes*. Cette même année, la commission tient un stand à Planète Métiers (qui deviendra le Salon des Métiers).

En 2000, la commission propose d'éditer une brochure pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire, celle-ci ne verra pas le jour, mais l'idée donne naissance au site « kiftontaf » en 2001.

Dès 2002, les conclusions du rapport cantonal JAD (Jeunes adultes en difficulté) suscitent des interrogations et discussions entre les différents partenaires institutionnels. De ces rencontres naît le besoin de créer des places d'apprentissages spécifiques pour ces jeunes. Le projet est alors présenté aux communes en 2006. Cinq d'entre elles décident de mettre en place des solutions formatives pour des JAD, ce qui aboutira, une année plus tard, à la création de places de stage.

Le développement et l'insertion réussie des jeunes dans la société dépendent, en bonne mesure, des liens qui se tissent entre les acteurs (école, famille, société, économie) et du partage d'un ensemble de valeurs. Dans ce cadre, la commission organise ponctuellement des « Journées de réflexion » thématiques mettant en lien les élus politiques et les partenaires régionaux.



2001 > 2017

www.kiftontaf.ch

Ce site regroupe une multitude d'informations sur l'orientation, la transition, l'apprentissage ou encore les bourses d'études. Il a été entièrement remis à jour (graphisme et rubriques) en 2016.



2008 > 2012

Duo 15-18

Cette mesure, créée en collaboration avec Caritas, permet à un jeune de rétablir ou maintenir un lien social avec son environnement par un accompagnement individualisé. Cette mesure a été reprise par Caritas en 2012.



2012 > 2017

AppApp – l'appui scolaire aux apprentis

Les appuis AppApp favorisent la réussite des apprentis en leur proposant des appuis scolaires spécifiques et en leur fournissant l'impulsion nécessaire pour s'imposer une régularité de travail. Lausanne Région soutient chaque année la création d'environ 78 cours pour 320 apprentis.

1997 > 2017

La petite enfance : un enjeu pour les communes

En 1997, les communes décident de créer un *groupe Enfance*, dépendant de la *commission Sociale*, groupe qui deviendra par la suite la *commission Petite enfance*. Sa tâche prioritaire est de mener une étude sur les divers modes de financement des structures d'accueil, notamment sous l'angle d'une participation mixte publique-privée.

Dès 2006, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) débouche sur une mise en réseau des structures d'accueil. Les communes interpellent leur association régionale pour étudier les possibles conventions de collaboration entre les réseaux. En 2007, Lausanne Région présente à ses communes l'étude régionale sur la politique tarifaire des structures d'accueil.

Dès 2010, la *commission Enfance* agit en tant que plateforme d'échange d'informations entre les communes et les partenaires régionaux.



Une approche régionale pour l'accueil de jour et la formation des jeunes



1998 > 2017

Salon des Métiers et de la Formation, Lausanne

Le stand de Lausanne Région au Salon des Métiers a pour objectif de promouvoir les places d'apprentissage dans les communes, ainsi que de présenter les mesures d'accompagnement à la formation soutenues et développées par l'association.



2013

Pour un accueil à journée continue de l'écolier

Séance d'information pour les communes : enjeux et perspectives (mise en place de l'article 63a).



2013 > 2017

www.enfance.ch

Suite aux importants changements de la scolarité obligatoire vaudoise, la *commission Enfance* crée un site qui vient en aide aux parents. Ce site les informe également sur les divers modes d'accueil de jour pour leurs enfants.



2013 > 2017

LIFT

Cette mesure vise à diminuer les risques de non-insertion professionnelle de jeunes qui ne possèdent pas toutes les conditions et la motivation pour intégrer le monde du travail. Le but est de leur faire prendre conscience de l'importance des acquis scolaires par une immersion dans le monde professionnel.

1993 > 1995

Toxicomanie : un souci majeur pour la région

Début 1993, la commune de Renens contacte la COREL pour mettre en place une politique régionale de prévention en matière de toxicomanie, cette question dépassant largement les frontières communales. Des fonds doivent être débloqués à l'échelon régional.

En 1994, le sujet divise, certaines communes estiment que la toxicomanie est un domaine pointu qui doit rester l'affaire de spécialistes et non d'élus politiques. Néanmoins, elles consentent à accorder CHF 30'000.- pour financer une exposition sur la toxicomanie.

En 1995, la situation ayant évolué, le besoin de tracer une ligne politique claire en matière de prévention de la toxicomanie se fait sentir. Une *commission Toxicomanie* composée de municipaux est créée avec l'espoir de pouvoir mieux répondre au problème.

En outre, suite à une consultation, de nombreuses communes ont exprimé le souhait de créer un fonds, géré par la COREL, pour financer les travaux de la commission.

Dès sa création, elle est chargée d'établir un budget incluant un inventaire des structures existantes (qu'il s'agit de renforcer), une répartition des ressources et une évaluation des retombées sur le terrain.

1996 > 1997

Un budget jugé trop imposant

En janvier 1996, la *commission Toxicomanie* présente son plan d'actions avec un budget de CHF 600'000.- renouvelable annuellement. Ce dernier, jugé trop important, donne lieu à d'intenses discussions et les communes décident de le réduire. Seuls Le Relais et la Fondation du Levant mèneront à bien les actions prévues par la commission et se partageront la somme allouée, soit CHF 384'000.-.

A cette même période, la *commission Toxicomanie* met en place un système de formation sur la prévention de la toxicomanie à l'intention des élus politiques de la région.

L'agglomération lausannoise se dote finalement d'un «fonds drogue»

La communauté de la région lausannoise subventionnera les associations de soutien aux toxicomanes Relais.

Il aura fallu cinq mois à la Communauté de la région lausannoise (Corel) pour décider ce qu'elle compte faire de son argent. En l'occurrence, d'un fonds s'élevant à quelque 384 000 francs, créé en avril dernier en vue de renforcer la prévention de la toxicomanie dans la région lausannoise (lire nos éditions du 19 avril 1996). Au terme d'une discussion plutôt vaine, les syndicats et municipaux avaient alors balayé le projet déposé par la Renaissance Anne-Marie Depoquier, qui proposait un soutien substantiel aux associations du Relais: Relier, réseau d'information et de contacts, et le bus de prévention SIDA Relais.

Cinq mois plus tard, donc, les délégués de la Corel ont voté, jeudi soir, une nouvelle distribution de ce fonds régional qui ressemble étonnamment au projet initial de Mme Depoquier. Un exemple de plus de l'extraordinaire constance de cet organisme, sans jouer un rôle de conseil d'agglomération.

Priorité à l'information

Concrètement, la Corel va affecter 20 centimes par habitant des 27 communes qui la composent à la formation de «réseaux communaux». Ceux-ci, animateurs sociaux formés par la fondation du Levant, pourront être

appelés par une municipalité dans le cadre d'une soirée d'information. La Communauté versera en outre un franc par habitant, environ 230 000 francs, à Relier et 40 centimes à Relais. En regard des premières intentions, la part consacrée à la prévention dite primaire (information) prend le pas sur le soutien aux toxicomanes.

Par ailleurs, la COREL s'est livrée jeudi au petit jeu annuel du vote du budget, dont l'explication complète dans ces colonnes serait aussi longue qu'incompréhensible. A noter seulement que la structure se dote d'un poste à 40% de secrétaire général, pour 70 000 francs, ainsi que d'une

nouvelle plate-forme vouée aux «Affaires sociales». En revanche, elle réduit son soutien aux études en matière d'aménagement du territoire et de transports publics. Enfin, elle fait passer à la trappe l'un des rares projets concrets dont elle ait eu l'idée: une brochure explicative destinée aux familles qui s'établissent dans une commune de l'agglomération. A une voix près, les délégués ont refusé d'y consacrer 38 000 francs, malgré le soutien vigoureux du directeur lausannois des finances Francis Thévoz.

Nicolas Dufour

Gazette de Lausanne, 07.09.1997

Toxicomanie : la problématique rassemble mais le sujet divise

Le centre d'accueil lausannois des toxicomanes remporte un premier succès éclatant

A l'occasion de son inauguration officielle, le Centre Saint-Martin tire un bilan impressionnant de son premier mois d'activité. Une septantaine de patients ont frappé à sa porte, entrant pour la première fois dans la chaîne thérapeutique.

1997 > 2010

Centre Saint-Martin

En 1997, le premier grand projet de financement est évoqué : soutenir le Centre Saint-Martin (aujourd'hui la Polyclinique d'addictologie du CHUV), spécialisé dans les soins et la prévention de la toxicomanie. Le Canton subventionne déjà largement le Centre, mais pas suffisamment la prévention.

La *commission Toxicomanie* demande à la COREL des moyens supplémentaires. Malgré la difficulté à estimer les retombées des actions de prévention, les communes entrent tout de même en matière et consentent à augmenter le budget de près de CHF 480'000.-.

Grâce à la subvention régionale, le Centre Saint-Martin s'est doté d'un poste d'assistant social et d'un local. Un réseau complet de prévention a été mis sur pied, incluant tant les pouvoirs publics que les médecins, le tout coordonné par l'assistant social. La formation des élus, le suivi des toxicomanes et la prévention s'en sont trouvés renforcés (accueil sans rendez-vous ni barrière administrative, prise en charge médicale et psychosociale).

Dès le premier mois d'ouverture, le local enregistre une septantaine de patients entrant pour la première fois dans la chaîne thérapeutique.

Gazette de Lausanne, 30.10.1996

2004 > 2017 Les Journées de réflexion



La première Journée de réflexion sur le thème de « La politique de la drogue dans l'agglomération lausannoise » a été organisée en 2004, réunissant plus de 100 personnes, élus politiques et professionnels de la branche confondus. Le concept, incluant conférences, tables rondes et ateliers, ayant fait ses preuves, d'autres Journées ont suivi en 2006, 2010, 2014 et 2015.

2009 > 2017 Être parent d'un adolescent

Conçue dès 2009, cette brochure de prévention est destinée aux parents d'adolescents qui expérimentent les premières sorties (les bandes de copains, les bars, les heures tardives, le tabac, l'alcool ou encore la drogue).



Publiée en 2014, la brochure donne des solutions sur l'attitude à adopter au travers du « dialogue ».

Afin que les messages puissent également être compris par les migrants non francophones, les textes ont été traduits en dix langues: albanais, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, serbo-croate, somali, tamoul et turc.



2010 > 2017 www.estimatedesoi.ch

Réalisé en 2010, ce site s'adresse aux adolescents de 12 à 18 ans. Il contient de nombreux conseils et propose des tests pour renforcer l'estime de soi. Cette estime s'avère primordiale pour éviter autant que possible une future dépendance.

trop timide trop grosse pas assez courageux
estime de soi
pas assez comme ci trop bête trop comme ça

2013 > 2017 www.addiction-vaud.ch



Ce site web (réalisé par Rel'ier) offre aux citoyens une information sur les drogues et les comportements addictifs. Entièrement mis à jour en 2017, il propose des informations sur les addictions, des ressources utiles et des tests d'auto-évaluation.

2017 Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité

Le guide, publié en 2017, a été conçu à l'intention des communes de la région lausannoise désireuses de mettre sur pied des mesures de prévention en faveur de la jeunesse (comportements à risque, médiations dans l'espace public, promotion de la jeunesse, etc.).

L'objectif de cet outil est de faciliter la prise de décision en matière de travail social de proximité.



1996 > 2004

Historique du sport régional

Créée pour traiter les projets d'installations sportives, la commission Activités sportives a été rapidement saisie de divers projets de financement régionaux tels que le stand de tir de Vernand, le soutien aux sociétés sportives ou la couverture de la piscine de Belleville. Si certains projets trouvent rapidement des solutions régionales, d'autres, comme la piscine, devront attendre plusieurs décennies avant de trouver un dénouement qui obtienne l'aval de la grande majorité des communes.

En parallèle aux projets d'infrastructures, la commission élargit son champ d'activités en sensibilisant et en informant la population sur les sports existants dans la région. Elle sera notamment partenaire de la Semaine Olympique pour ses premières éditions (1999-2002).



Le sport et l'activité physique, depuis longtemps dans l'ADN régional !



2004 > 2017

Le guide sportif régional

En 2004, la commission Activités sportives propose d'élaborer un guide sportif régional, dont le but est de centraliser les informations sur les sociétés sportives présentes dans les diverses communes. Ce dernier prendra tout d'abord la forme d'une brochure.

A partir de 2010, le guide est remplacé par le site internet www.guidesportif.ch. Ce site est régulièrement mis à jour et enregistre aujourd'hui plus de 7'000 visiteurs par année.



2009 > 2015

Dimanche sportif

Dans le prolongement du guide sportif, Lausanne Région met sur pied les Dimanches sportifs, dont les buts sont de faire connaître les diverses sociétés locales actives dans le sport et encourager la pratique du sport auprès de la population.

Quatre éditions ont eu lieu en 2009, 2011, 2013 et 2015. A chaque fois, le Dimanche sportif a accueilli plusieurs milliers de personnes. La manifestation s'est déployée sur quatre sites simultanément, respectivement dans les communes de l'Ouest, du Nord, de l'Est et de Lausanne.

Seule la dernière édition s'est déroulée entièrement à la patinoire de Malley où la manifestation a occupé ce lieu qui deviendra, dans quelques années, le nouveau Centre sportif de Malley.



2017

Panathlon Family Games

Après le grand succès du Dimanche sportif, Lausanne Région a souhaité s'associer au Panathlon Lausanne pour poursuivre l'organisation d'un grand événement régional.

Le Panathlon regroupe à Vidy les clubs sportifs de la région et les services des sports de la Ville et du Canton. Pour l'édition de juin 2017, Lausanne Région et son partenaire Panathlon ont fait découvrir les disciplines de 27 sociétés sportives.

Tout comme le Dimanche sportif, le Panathlon permet aux familles, plus particulièrement aux enfants et aux adolescents, de découvrir et de pratiquer plus de 30 activités.

1994 > 2007

Centre Intercommunal de Glace de Malley

En 1994, les communes de la COREL acceptent de participer au financement de la toiture de la salle Odysée en complément des trois communes fondatrices (les villes de Lausanne, Prilly et Renens).

En 2003, une grande majorité des communes de la région lausannoise entre en matière sur une participation financière prenant en charge une partie des frais d'exploitation du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM).

C'est ainsi que Lausanne Région élabore un modèle novateur : une clé de répartition basée sur le point d'impôt communal net, duquel ont été déduits les effets péréquatifs, correspondant à chaque commune.

Dès 2007, la convention est signée et Lausanne Région réunit une somme de près de CHF 500'000.- représentant la contribution annuelle des communes soutenant la patinoire sur une base volontaire.



2014 > 2017

Nouveau Centre sportif de Malley

En 2014, après l'étude de diverses variantes, les trois communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly) proposent la construction d'une nouvelle piscine olympique couverte, à côté de la patinoire.

Lausanne Région présente le projet sportif à ses communes membres et, dès 2015, la quasi-totalité d'entre elles accepte de participer aux coûts d'exploitation du futur complexe (qui verra le jour en 2020), soutenant ainsi activement le nouvel Espace Malley. La convention est signée en automne 2017.

Les dates qui ont marqué le projet

25 septembre 2014

En Assemblée générale de Lausanne Région, 23 des 26 municipalités acceptent l'entrée en matière sur le financement du déficit d'exploitation du futur complexe.

10 et 12 février 2015

Lausanne Région organise deux soirées d'information destinées aux élus communaux. Toutes deux ont réuni plus de 800 personnes.

Fin février 2015

Lausanne Région transmet aux communes le projet de préavis intercommunal. Jorat-Menthue et Poliez-Pittet renoncent et décident de quitter l'association régionale.

Fin juillet 2015

Les décisions tombent : le nouvel Espace Malley accueillera les Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020, ainsi que le Championnat du monde de Hockey la même année.

FONDS
CAPITAL
DÉVELOPPEMENT
**PROMOTION
ÉCONOMIQUE**

MALLEY
FINANCEMENT
RÉGIONAL

SPORTS

DÉPENDANCES
PRÉVENTION
CENTRE
SAINT-MARTIN
**ENFANTS
ADOLESCENCE**

**AMÉNAGEMENT
TERRITOIRE**
SOLUTIONS
MOBILITÉ
TRAFFIC



Lausanne Région

Av. de Rhodanie 2 – Case postale 975 – 1001 Lausanne – 021 613 73 35

www.lausanneregion.ch

Ce document a été édité à l'occasion des 50 ans de Lausanne Région.

Rédaction : Silva Müller Devaud (communication), Patrizia Marzullo Darbellay (secrétaire générale), Fabienne Saugy et Paola Orlando Micolot (chefes de projet).
Recherche historique : Steven Russo.

Remerciements pour la mise à disposition d'images : Archives Ville de Lausanne, Archives Canton de Vaud, Fonds Perrochet, Jean-Michel Zellweger, Lausanne Tourisme, 24 Heures, Gazette de Lausanne, Feuille d'Avis de Lausanne.

Réalisation : DidWeDo, Lausanne. Octobre 2017.